

REUNION DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 13 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, FICHOT, LECHAT, DELAHAYE, DURELLE, Mmes DULAURENT, MARCHAND, M. BRINON, Mme DECLEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. TICEHURST qui a donné pouvoir à M. LECHAT
M. SALGADO
Mme BOUDE

ABSENTS : /

A été élu secrétaire : M. DELAHAYE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2019.

INFORMATION : FINANCES : DEPENSES ET RECETTES REALISEES SUR L'EXERCICE 2019 POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2019 pour les budgets de la Commune et des services eau potable et assainissement collectif.

INFORMATION : FINANCES : SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du schéma d'étude pour le budget d'investissement 2020 de la Commune.

SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D' INVESTISSEMENT 2020 DE LA COMMUNE

DEPENSES		RECETTES	
Opérations reportées en 2020	Arrondi	Recettes reportées en 2020	Arrondi
Aménagement Chemin de Solaire	0 €	Aménagement Chemin de Solaire	
		DETR 2019	6 720 €
		Fonds Concours CCVS 2019	15 600 €
Toiture Ecole Elémentaire	0 €	Toiture Ecole Elémentaire	
		DSIL 2019	36 270 €
Extension Aménagement cimetière/Fouilles archéo		Extension Aménagement cimetière/Fouilles archéo	
Travaux	82 000 €	FNAP 2019	52 580 €
		Subv. Conseil Dpt 2019	9 300 €
Rénovation Mairie suite sinistre incendie		Rénovation Mairie suite sinistre incendie	
Travaux	2 000 €	DETR 2019	37 250 €
Matériel téléphonie/Mobilier bureau	6 700 €	Fonds Concours CCVS 2019	3 500 €
Aménagement Petite Rue de Chappe		Aménagement Petite Rue de Chappe	
Travaux	16 000 €	Fonds Concours CCVS 2019	3 240 €
Bâtiments			
Chauffe-eau salle garderie Ecole	800 €		
SOUS-TOTAL (1)	107 500 €	SOUS-TOTAL (1)	164 460 €
Dépenses à prévoir chaque année		Recettes à prévoir chaque année	
Droit utilisation logiciels	2 900 €	FCTVA (Dépenses 2018)	27 000 €
Remboursement emprunts	12 600 €		
SOUS-TOTAL (2)	15 500 €	SOUS-TOTAL (2)	27 000 €
TOTAL DEPENSES (1+2)	123 000 €	TOTAL RECETTES (1+2)	191 460 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	
		Excédent financement	68 460 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	
PROJETS A ENVISAGER EN 2020	Arrondi	RECETTES A ENVISAGER EN 2020	Arrondi
Extension Aménagement cimetière/Fouilles archéo		Extension Aménagement cimetière/Fouilles archéo	
Travaux	75 000 €	Subv. Conseil Dpt 2019	12 700 €
		Fonds Concours CCVS 2020	
Rénovation Mairie suite sinistre incendie		Rénovation Mairie suite sinistre incendie	
Travaux	0 €	Fonds Concours CCVS 2020	
Réfection Extension préau Ecole Elémentaire		Réfection Extension préau Ecole Elémentaire	
Travaux	140 000 €	DETR 2020	
		DSIL 2020	
		Subv. Conseil Dpt 2020	
		Fonds Concours CCVS 2020	
Bâtiments			
Divers	5 000 €		
Matériel			
Divers	2 000 €		
Voirie - Réseaux - Signalisation			
Divers	5 000 €		
Route d'Ouzouer-City stade-Eglise			
TOTAL DEPENSES (3)	227 000 €	TOTAL RECETTES (3)	12 700 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	
		Besoin financement	-214 300 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	

RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES	
Opérations reportées en 2020 (1)	107 500 €	Recettes reportées en 2020 (1)	164 460 €
Dépenses à prévoir chaque année (2)	15 500 €	Recettes à prévoir chaque année (2)	27 000 €
Projets à envisager en 2020 (3)	227 000 €	Recettes à envisager en 2020 (3)	12 700 €
TOTAL DEPENSES	350 000 €	TOTAL RECETTES	204 160 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	
		Besoin financement	-145 840 €
		(Avt affect. Rést fonct.2019 et report rést invt.2019)	
		Report résultat investissement 2019	69 862,50 €
		Besoin financement	-75 977,50 €
		(Avt affect. Rést fonct.2018 et aps report rést invt.2018)	

<u>Affectation du résultat de fonctionnement à déterminer</u>		
Résultat fonctionnement 2019		241 204,82 €
A affecter selon le besoin de financement du fonctionnement		

2020.01 : FINANCES : DEMANDES D' ADMISSIONS DE CREANCES IRRECOUVRABLES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Sully sur Loire a transmis un certificat d'irrecouvrabilité de sommes dues, par une société, relevant du budget communal, pour les motifs suivants :

- le montant du reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.
 - Produits concernés : Remboursement frais d'enquête publique/Commune 2018
 - Montant : 0,26 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant le motif invoqué par les services de la Trésorerie,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances susvisées.
- PRECISE que les crédits seront imputés au compte 6542 sur les budgets 2020 correspondants.

2020.02 : FINANCES : BATIMENTS : REFECTION, EXTENSION, MISE AUX NORMES DU PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - EXERCICE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de reconduire le dispositif de soutien à l'investissement public local des communes et des intercommunalités, mis en place en 2016. Ce fonds de soutien à vocation à accompagner le financement de projets d'investissement au plan local inscrits dans l'une des catégories d'investissement prioritaires indiquées dans la loi de finances pour 2020.

Ainsi pour l'exercice 2020, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Réfection, extension, mise aux normes du préau de l'Ecole élémentaire » au titre de la dotation de soutien pour la thématique « Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

Les travaux consistent à rénover, agrandir et mettre aux normes, selon la réglementation en vigueur, le préau existant après démolition de bâtiments contigus.

Cette opération est estimée à 109 575.00 € HT. La réalisation est prévue au deuxième semestre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 60,5 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :	109 575.00 € HT
Recettes :	
- DSIL (60,5%)	66 292.88 €
- APIC-FDAEC Département (19,5%)	21 331.00 €
- Autofinancement	21 951.12 €
Total	109 575.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2020.03 : FINANCES : BATIMENTS : RENOVATION DE LA MAIRIE SUITE A L'INCENDIE : REMPLACEMENT DE MOBILIER ET DE MATERIEL INFORMATIQUE : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY - EXERCICE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par une délibération 2019.124 du 05 novembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé un règlement d'attribution des fonds de concours. Les fonds de concours alloués par la Communauté de Communes du Val de Sully sont destinés à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'une de ses Communes membres. L'objectif de la Communauté de Communes est de permettre le soutien et l'accompagnement des Communes dans les investissements auxquels elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général.

Ainsi pour l'exercice 2020, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Rénovation de la Mairie suite à l'incendie : travaux complémentaires » au titre de l'extension, la création, le réaménagement de bâtiments publics ou de lieux publics.

Suite à l'incendie qui a sinistré la Mairie, les tables et les chaises de la salle du Conseil Municipal, des éléments de bureau complémentaires ainsi qu'un équipement informatique complémentaire, non prévus dans le projet initial de réfection, ont été remplacés.

Le coût prévisionnel global de ces acquisitions s'élève à 3 404.48 € HT, soit 4 085.38 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- DECIDE de constituer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes (exercice 2020) pour le remplacement de mobilier et de matériel informatique endommagés par l'incendie de la Mairie,

pour un montant prévisionnel de 3 404.48 € HT, soit 4 085.38 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2020.04 : RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC : ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC : MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES DE VILLEMURLIN, SAINT FLORENT LE JEUNE ET LES BORDES : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe, établi par délibération n° 2019-40 du 20 septembre 2019, de mutualisation avec les Communes de Villemurlin et de Saint Florent Le Jeune pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Commune de Les Bordes de s'associer à cette mutualisation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention constitutive d'un groupement de commandes, pour la réalisation d'un diagnostic sur les installations d'éclairage public, définissant les modalités administratives, techniques et financières de ce groupement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

- PREND acte de la demande d'adhésion de la Commune des Bordes au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic sur les installations d'éclairage public.
- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic sur les installations d'éclairage public.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic sur les installations d'éclairage public, annexée à la présente délibération, ainsi que les pièces s'y rapportant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

. Urbanisme - Parcelle ZH 65 Rue du Clos du Mont (Espaces verts-Terrain de jeux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) – Service Régional de l'Archéologie en date du 16 décembre 2019 joint au rapport de diagnostic de l'archéologie préventive (diagnostic prescrit par arrêté n° 18/0556 du 05 novembre 2018 et réalisé par l'INRAP-Direction interrégionale Centre Ile de France). « Au vu des résultats de cette opération, le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive ». Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

. Fouilles archéologiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son courrier en date du 23 janvier 2020 adressé à Messieurs CARDOUX, SUEUR et SAURY, Sénateurs du Loiret, relatif aux difficultés rencontrées par les Communes à faible population et leurs habitants pour supporter le coût des fouilles archéologiques (à réaliser préalablement à tout projet foncier sur les territoires communaux soumis à cette contrainte par la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme). La conséquence immédiate est de rendre difficile le développement de ces Communes. Messieurs les Sénateurs ont soumis le dossier au Ministre de la Culture.

. SICTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SICTOM en date du 22 janvier 2020 relatif à l'extension des consignes de tri.

La loi impose la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques souples et rigides (en plus des bouteilles et des flacons : pots, barquettes, sacs, sachets, films plastiques) à l'ensemble du territoire français avant 2022.

Cette extension des consignes de tri nécessite des ajustements de la collecte, un centre de tri adapté, et un parc de contenants adaptés sur les territoires communaux afin d'augmenter les capacités de stockage.

Une réflexion est à mener : intensifier le maillage du nombre de points de tri ou augmenter le nombre de conteneurs sur les points d'apport volontaire existants ou à créer des territoires communaux. Des propositions peuvent être adressées au SICTOM pour avis.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas l'extension ni la création de points d'apport volontaire sur le territoire communal.

. CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme ou de l'Environnement) du Loiret

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre du 28 janvier 2020 avec des représentants de la CAUE, pour l'étude des projets suivants sur le secteur de la Mairie, l'Eglise, l'Ecole :

- La végétalisation des trottoirs en centre-bourg,
- L'aménagement de la Place de l'Eglise,
- L'aménagement de la Rue de la Mairie,
- L'accès au parking de l'Ecole et les terrains en contrebas du parking.

. Information des dates de réunions

. Réunion plénière du Conseil Municipal : Vendredi 03 avril 2020 20h30

. Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 09 avril 2020 20h30

. Réunion CCAS : A déterminer

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.